

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4410

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Conseillère Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4410**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé l'inscription de l'opération "Saint Genis les Ollières - Aménagement de la rue Sartoretti" à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014.

Le projet est inscrit dans le cadre de la politique "C13 - Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité".

La rue Sartoretti relie la commune de Saint Genis les Ollières au nord, à celle de Craponne au sud. A Saint Genis les Ollières, la rue Sartoretti se raccorde sur un carrefour situé dans le centre ancien de la commune devant l'église. Cette rue se prolonge par la rue de la Mairie, voie en zone 30 à sens unique qui traverse le cœur historique de la commune et passe devant l'Hôtel de Ville.

L'axe constitué par la rue Sartoretti est le seul point de passage nord-sud, entre ces 2 communes, sur une distance de 3,5 kilomètres. C'est par conséquent un axe structurant de la commune mais aussi de l'ouest lyonnais. En effet, cette voirie permet les liaisons entre le sud sur la commune de Craponne et le nord vers les communes de Charbonnières les Bains et Marcy l'Etoile. Plus au nord, elle permet de rejoindre la RN 7. Depuis cet axe, les usagers peuvent également rejoindre Tassin la Demi Lune et Lyon, notamment par la RD 489.

La rue Sartoretti, entre la limite de commune de Craponne et la place de l'église, mesure 450 mètres de long. C'est une voie étroite et sinueuse, sans trottoirs, bordée d'habitations des 2 côtés sur les 2/3 de son tracé. Dans sa partie nord, les habitations sont très proches de la rue et les portes palières se situent au ras des voies de circulation.

Cette rue est en pente, elle descend depuis le centre de la commune jusqu'au ruisseau du Ratier qui marque la limite avec la commune de Craponne. Elle est bordée de talus de déblai et de remblai. Les nombreux accès riverains présentent des problèmes de visibilité.

Une ligne de bus emprunte cette rue et rencontre des problèmes liés à la largeur réduite de la voie et aux virages.

Les objectifs de ce projet sont de sécuriser les déplacements de tous les types d'usagers : voitures, transports en commun, piétons, cyclistes, etc.

Il a également pour but de sécuriser les sorties des riverains, que ce soit à pied ou en voiture.

Dans cette optique, le programme de l'opération comporte les éléments suivants :

- élargissement de la voirie avec une emprise de 10 mètres, nécessitant la réalisation d'un mur de soutènement côté amont,
- démolition de 2 maisons situées en bordure de la voie pour élargir l'emprise et améliorer la visibilité dans les virages,

- création d'un trottoir du côté est, d'un bute-roues du côté ouest,
- aménagement d'une piste cyclable dans le sens montant, du côté est,
- réaménagement du carrefour entre la rue Sartoretti, la rue de la Mairie et la place de l'Eglise.

Aujourd'hui, les démolitions de maisons ont été effectuées, les travaux de murs de soutènement réalisés ainsi que les travaux de réseaux.

De nombreux aléas ont été rencontrés depuis le début de l'opération et pendant ces différents travaux, ce qui a engendré un dépassement du budget initial :

- séquençage des travaux non prévu initialement suite aux négociations foncières difficiles,
- aléas techniques : présence d'amiante dans une maison, découverte de puits, affleurements rocheux.

Pour la poursuite des travaux de voirie, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de programme complémentaire permettant la notification du marché de voirie.

Par délibération n° 2010-1830 du Conseil du 29 novembre 2010, la Communauté urbaine a approuvé les objectifs du projet d'aménagement, ainsi que l'individualisation partielle d'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2318 pour un montant de 600 000 € TTC en dépenses.

Par délibération n° 2011-2481 du Conseil du 17 octobre 2011, la Communauté urbaine a approuvé la poursuite du projet d'aménagement, ainsi que l'individualisation complémentaire de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2318 pour un montant de 1 500 000 € TTC en dépenses.

Il est donc proposé une demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour la poursuite des travaux pour un montant de 200 000 € TTC à la charge du budget principal.

Le montant des dépenses estimées est le suivant :

- études et acquisitions foncières : 600 000 € TTC,
- travaux : 1 700 000 € TTC,

et porte le montant global de l'opération à 2 300 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs et la poursuite du projet d'aménagement de la rue Sartoretti, sur la commune de Saint Genis les Ollières.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2318, pour un montant de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.